



SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

TERRITOIRE DE RHONE MONTE LIMAR

Année 2019

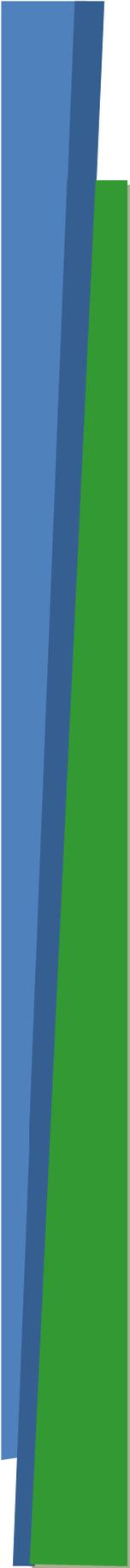
Rapport d'activité

SOMMAIRE

1- PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE DE RHONE MONTELIMAR	4
1.1 PERIMETRE DU TERRITOIRE	4
1.2 DESCRIPTIF SOMMAIRE DES INSTALLATIONS	4
1.2.1 Réseau Sud	4
1.2.2 Réseau Nord	5
2- STATISTIQUES DE L'ANNEE 2019	5
2.1 ORIGINE DE L'EAU	5
2.2 VENTE D'EAU.....	6
2.3 RENDEMENT DU RESEAU	8
2.4 CONSOMMATION ENERGETIQUE	8
3- SUIVIS ET CONTROLES SPECIFIQUES.....	8
3.1 SECURITE PUBLIQUE	8
3.2 CONTROLE CONFORMITE ELECTRIQUE	8
3.3 CONTROLE CONFORMITE BALLONS SOUS-PRESSION.....	9
4- TRAVAUX DE L'ANNEE 2019.....	9
4.1 TRAVAUX SUR LES STATIONS.....	9
4.2 TRAVAUX SUR LE RESEAU	10
4.3 OPERATIONS PARTICULIERES AU COURS DE L'ANNEE 2019	10
5- RELATIONS AVEC LES Clients.....	11
5.1 PRIX DE VENTE DE L'EAU.....	11
5.1.1 Tarification Agence de l'eau.....	11
5.1.2 Tarification pour les particuliers	11
5.1.3 Tarification pour les professionnels	11
5.2 RELATIONS Clients	12
5.2.1 Continuité de service	12
5.2.2 Informations des clients.....	12

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège Administratif : 500 RUE DES PETITS EYNARDS - 26320 ST MARCEL LES VALENCE Tél : 04.75.58.75.55 - Fax : 04.75.58.87.55



6- LES PROJETS DU TERRITOIRE.....	13
6.1 ALIMENTATION DES AGRICULTEURS DE L'ASA DU CANAL DU MOULIN DE SAUZET.....	13
6.2 MAILLAGE ENTRE LE RESEAU RHONE-MONTE LIMAR NORD et MARSANNE.....	14
7- DONNEES FINANCIERES.....	15
7.1 COMPTABILITE ANALYTIQUE	15
7.1.1 Fonctionnement.....	15
7.1.2 Investissement	15
7.2 IMPAYES.....	16
7.3 ENDETTEMENT DU TERRITOIRE	16
8- URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS	16
9- MISE EN PLACE D'UN SITE WEB.....	17

1- PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE DE RHONE MONTELMAR

1.1 PERIMETRE DU TERRITOIRE

Communes concernées : Allan, La Batie Rolland, La Bégude de Mazenc, Chateauneuf du Rhône, Espuluche, La Laupie, Malataverne, Montélimar, Montboucher sur Jabron, Portes en Valdain, St Marcel les Sauzet, La Touche, Puygiron, Rochefort en Valdain, Savasse, Sauzet

1.2 DESCRIPTIF SOMMAIRE DES INSTALLATIONS

Le réseau de distribution est séparé en 2 réseaux :

- Réseau Nord alimenté par la station de pompage des Roches
- Réseau Sud alimenté par la station de pompage de Dacht

1.2.1 RESEAU SUD

Station de pompage de Dacht

Prise d'eau par siphon dans le canal du Rhône sur le plan d'eau de l'aménagement hydroélectrique de Montélimar.

Un dégrilleur vertical

Pompage :

8 pompes à ligne d'arbre 600 m³/h à 230 m HMT

2 pompes à ligne d'arbre 320 m³/h à 230 m HMT

Capacité de pompage de 4 500 m³/h à 230 m HMT

Puissance ENEDIS souscrite : de 20 à 4 800 Kw (segment C2 : HTA Télélevé)

Surpresseur de Pancrasse

6 pompes horizontales 620 m³/h à 135 m HMT

Puissance ENEDIS souscrite : de 10 à 1 700 Kw (segment C2 : HTA Télélevé)

1.2.2 RESEAU NORD

Station de pompage des Roches

Prise d'eau dans le canal du Rhône sur le plan d'eau de l'aménagement hydroélectrique du logie neuf.

6 pompes de 900 m³/h à 150 m HMT

Fonctionnement de 4 pompes en parallèles sur priorité de marche

Puissance ENEDIS souscrite : de 0 à 2 100 Kw (segment C2 : HTA Télérelevé)

Réservoir des Roches

Surpresseur de la Laupie

2 pompes de 180 m³/h à 50 m HMT

Puissance ENEDIS souscrite : de 6 à 90 Kw (Segment C4 : B.T. > 36 Kw)

Supresseur de Collet

2 pompes de 100 m³/h à 50 m HMT

1 pompe de 20 m³/h à 55 m HMT

Puissance ENEDIS souscrite : de 6 à 48 Kw (Segment C4 B.T. > 36 Kw)

2- STATISTIQUES DE L'ANNEE 2019

2.1 ORIGINE DE L'EAU

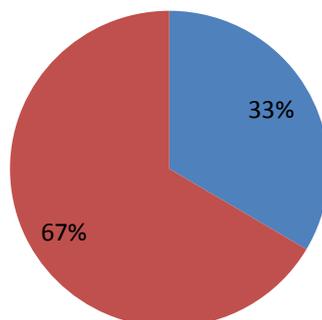
L'eau distribuée sur le territoire de la Rhône Montélimar provient uniquement du fleuve Rhône.

Réseau	Volumes consommés	Volume prélevé (m ³)
Nord (les Roches)	2 077 258	3 374 298
Sud (Dachet)	5 575 923	6 698 610
Total	7 653 181	10 072 908

Soit une augmentation de plus de 40 % du volume consommé et de 20% du volume prélevé par-rapport à 2018.

Volume prelevé (m3)

■ Nord (les Roches) ■ Sud (Dachet)

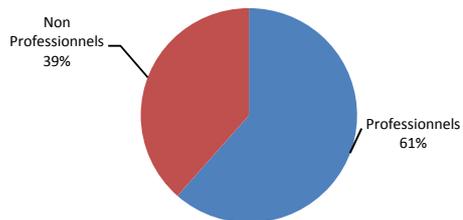


2.2 VENTE D'EAU

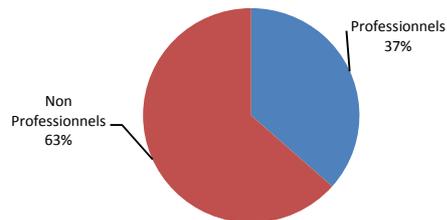
TOTAL PAR RESEAUX						
Réseaux	Débit souscrits (m3/h)	surface souscrite (ha)	conso (m3)	Facturation (m3)	nombre prises	nombre de clients
Nord	7750	896,33	2 077 258	2 077 258	486	308
Sud	12515	1637	5 575 913	5 575 913	661	382
Total	20265	2533,33	7 653 171	7 653 171	1147	690

Synthèse par type de consommateurs				
Type	nombre prises	nombre de clients	conso (m3)	Facturation (m3)
Professionnels	705	252	7 427 745	7 427 745
Non professionnels	442	438	225 426	225 426
Total	1147	690	7 653 171	7 653 171

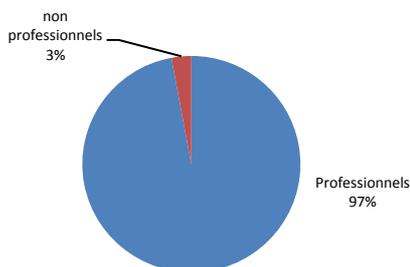
Répartition du nombre de prises



Répartition du nombre de client



Répartition des volumes consommés



PROFESSIONNELS PAR RESEAUX

Réseaux	Débit souscrits (m3/h)	surface souscrite (ha)	conso (m3)	Facturation (m3)	nombre prises	nombre de clients	Debit souscrits par ha	Conso annuelle par ha
Nord	6415	896,33	1 984 550	1 984 550	267	90	7,16	2 214
Sud	11095	1637	5 443 195	5 443 195	438	162	6,78	3 325
Total	17510	2533,33	7 427 745	7 427 745	705	252		

17 exploitations agricoles ont dépassé en 2019 le quota de 4800 m3/ha

NON PROFESSIONNELS PAR RESEAUX

Réseaux	Débit souscrits (m3/h)	surface souscrite (ha)	conso (m3)	Facturation (m3)	nombre prises	nombre de clients	Debit souscrits par ab	Conso annuelle par ab	Facturation annuelle par ab
Nord	1335	0	92 708	92 708	219	218	6,10	69	69
Sud	1420	0	132 718	132 718	223	220	6,37	93	93
Total	1420	0	225 426	225 426	442	438			

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège Administratif : 500 RUE DES PETITS EYNARDS - 26320 ST MARCEL LES VALENCE Tél : 04.75.58.75.55 - Fax : 04.75.58.87.55

2.3 RENDEMENT DU RESEAU

Le rendement correspond au rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers et le volume d'eau prélevé et introduit dans le réseau de distribution.

Il s'agit d'un indicateur de performance du réseau. Plus il est élevé, moins les pertes (fuites, erreurs / imprécisions de comptage) sont importantes.

Réseau	Rendement
Nord (les Roches)	61,6%
Sud (Dachet)	83,2%

2.4 CONSOMMATION ENERGETIQUE

La consommation totale pour l'année 2019 est de 9 073 000 Kwh.

Soit une consommation de 1.185 Kwh/m3 consommé.

Ratio financier : 0.064 € H.T./m3 facturé (abonnement inclus)

Remarques : ces chiffres ne prennent pas en compte les versements pour énergie réservée par la Compagnie Nationale du Rhône.

3- SUIVIS ET CONTROLES SPECIFIQUES

3.1 SECURITE PUBLIQUE

Néant

3.2 CONTROLE CONFORMITE ELECTRIQUE

Sites	Observations	Visite précédente	Visite suivante
Dachet	Châteauneuf du Rhône	28 février 2019	2021
Les Roches	Savasse	6 mars 2019	2022
Panrace	Montboucher sur jabron	28 février 2019	2022

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège Administratif : 500 RUE DES PETITS EYNARDS - 26320 ST MARCEL LES VALENCE Tél : 04.75.58.75.55 - Fax : 04.75.58.87.55

3.3 CONTROLE CONFORMITE BALLONS SOUS-PRESSION

Aucun contrôle effectué en 2019.

4- TRAVAUX DE L'ANNEE 2019

4.1 TRAVAUX SUR LES STATIONS

SP Dacht	Rénovation pompe n°3 (600 m3/h)
SP Dacht	Renouvellement pompe n° 9 (600 m3/h)
SP Dacht	Rénovation pompe n° 1 (350 m3/h)
SP Dacht	Rénovation pompe n° 2 (350 m3/h)
SP Les Roches	Renouvellement contacteur G1
SP Les Roches	Renouvellement armoires de puissance G4 et G5
SP Les Roches	Renouvellement moteurs G4 et G5

4.2 TRAVAUX SUR LE RESEAU

Nombre de fuites réseau :

- Réseau Sud : 9
- Réseau Nord : 7

Nombre de fuite sur bornes : 2 (réseau Nord)

Nombre de compteurs renouvelés :

- Réseau Sud : 26
- Réseau Nord : 18

Mise en conformité (Limiteurs de débit) :

- Réseau Sud : 21
- Réseau Nord : 17

Mise en conformité (Révision système de fermeture de bornes) :

- Réseau Sud : 16
- Réseau Nord : 16

Travaux spécifiques sur le réseau :

- Réseau Sud : 1
- Réseau Nord : 2

4.3 OPERATIONS PARTICULIERES AU COURS DE L'ANNEE 2019

Début décembre: Contrôle de l'absence de défaut d'étanchéité de la conduite du siphon de la station de pompage de Dachet (notamment dans la traversée de la digue CNR) suite au seisme du Teil.

5- RELATIONS AVEC LES CLIENTS

5.1 PRIX DE VENTE DE L'EAU

5.1.1 TARIFICATION AGENCE DE L'EAU

Pour la saison 2019, la facturation de la redevance agence de l'eau uniformisée au SID fixée par délibération du 21 mars 2019 est de 0,007€/m³.

5.1.2 TARIFICATION POUR LES PARTICULIERS

Le prix de vente pour les particuliers a également été uniformisé à l'ensemble du SID par délibération du 21 mars 2019 :

- 1 m³/h 72,47 € TTC
- 3 m³/h 93,18 € TTC
- 5 m³/h 124,23 € TTC
- 10 m³/h 207,05 € TTC
- 15 m³/h..... 353,50 € TTC
- 20 m³/h..... 505,00 € TTC
- 30 m³/h..... 656,50 € TTC

Le prix du m³ pour 2019 est de 0,125 € HT soit 0,131875 € TTC avec des minimums de facturation appliqués à chaque débit souscrit :

- pour les 1 m³/h et 3 m³/h..... 150 m³ minimum
- pour les 5 m³/h..... 300 m³ minimum
- pour les 10 m³/h..... 500 m³ minimum

Soit une facture de 108,29 €HT pour un compteur – 1 m³/h – 300 m³/an

5.1.3 TARIFICATION POUR LES PROFESSIONNELS

Pour la saison 2019, le prix de vente a été fixé à (délibération du 21/03/2019) :

Réseau Nord

Part fixe

Abonnement à la surfaceha106,00 €

Abonnement au débit m³/h8,00 €

Part au m³0,081 €

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège Administratif : 500 RUE DES PETITS EYNARDS - 26320 ST MARCEL LES VALENCE Tél : 04.75.58.75.55 - Fax : 04.75.58.87.55

Soit une facture de 426,00 € H.T. pour 1 borne pour 4 ha et 7 m³/h - 3000 m³/ha

Réseau Sud

Part fixe

Abonnement à la surfaceha106,00 €

Abonnement au débit m³/h15,45 €

Part au m³0.081 €

Soit une facture de 478,15 € H.T. pour 1 borne pour 4 ha et 7 m³/h - 3000 m³/ha

5.2 RELATIONS CLIENTS

5.2.1 CONTINUITE DE SERVICE

Mise en service au 1^{er} avril.

Problème de ressources :

Néant

Problèmes de capacité de pompage par rapport à la demande :

Néant

Problèmes de fonctionnement d'ouvrages :

Néant

Arrêt des réseaux : le 31 octobre 2019

5.2.2 INFORMATIONS DES CLIENTS

Informations en bas de facture comportant :

- Les quotas 2019 : 4800 m³/ha
- La création du site Internet du SID

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège Administratif : 500 RUE DES PETITS EYNARDS - 26320 ST MARCEL LES VALENCE Tél : 04.75.58.75.55 - Fax : 04.75.58.87.55

6.1 ALIMENTATION DES AGRICULTEURS DE L'ASA DU CANAL DU MOULIN DE SAUZET

Contexte :

Le bassin versant du Roubion a été identifié en situation de déséquilibre quantitatif dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée.

En effet, les conditions hydrologiques de ce secteur sont naturellement très contraintes à l'étiage avec des assecs récurrents qui ont entraîné la prise d'arrêtés sécheresse régulièrement.

La circulaire 17-2008 du 30 juin 2008 sur la résorption des déficits quantitatifs et la gestion collective de l'irrigation, vise à un retour à l'équilibre entre la ressource et la demande en eau. Pour cela, elle impose la détermination des volumes maximums prélevables, l'objectif étant de définir des volumes d'eau qui puissent être prélevés en moyenne 4 années sur 5, sans avoir besoin de recourir à des arrêtés de restriction et sans pénaliser le milieu aquatique.

Ce travail a donc été réalisé sur le bassin versant du Roubion et l'étude a montré qu'en théorie, aucun prélèvement ne devrait être réalisé.

Afin de ne pas supprimer tous les prélèvements, un compromis a été défini entre effort de réduction des prélèvements et dégradation du milieu piscicole :

- gel des prélèvements agricoles par pompage dans les nappes et les cours d'eau
- réduction des prélèvements AEP par économie d'eau ou substitution de ressource
- arrêt des dérivations au droit des canaux d'irrigation dont celui de l'ASA du Moulin de Sauzet

C'est pour répondre à ce dernier objectif que le SID a étudié la possibilité de desservir, à l'aide de son réseau de Rhône-Montélimar, les irrigants usagers de l'ASA du canal du Moulin de Sauzet.

Ce projet de **substitution** est inscrit dans les objectifs du Plan de Gestion de la Ressource en Eau de ce bassin versant.

Etat d'avancement :

Afin de permettre l'alimentation des usagers de l'ASA, un maillage du réseau du SID de part et d'autre du Roubion était indispensable car le réseau était insuffisant dans ce secteur. En effet, les besoins des agriculteurs, alimentés anciennement par le canal de Sauzet, sont situés en extrémité du réseau de Rhône-Montélimar. Il était donc nécessaire de procéder à un renforcement afin de pouvoir assurer la pérennité de l'alimentation des nouveaux et des anciens adhérents.

L'ensemble des travaux a été terminé au cours de l'automne 2018. Le réseau a ainsi pu montrer son efficacité au cours de la saison 2019.

Coût et financement :

Le coût prévisionnel des travaux avait été estimé à 320 048,71 € HT.

Le financement prévisionnel est le suivant:

- Agence de l'Eau RMC : 214 288 € (69%)
- Conseil Départemental de la Drôme : 34 550 € (11%)

In fine, le montant des travaux est de 274 640,47€ HT, les subventions seront donc recalculées au prorata des dépenses éligibles.



6.2 MAILLAGE ENTRE LE RESEAU RHONE-MONTELMAR NORD ET MARSANNE

Maillage entre les réseaux Rhône Montélimar Nord et Marsanne afin de disposer d'un secours partiel entre les 2 réseaux.

Ce projet n'a pas reçu à ce jour l'aval des délégués du territoire.

7- DONNEES FINANCIERES

7.1 COMPTABILITE ANALYTIQUE

Ces données sont issues de la comptabilité analytique par territoire du SID

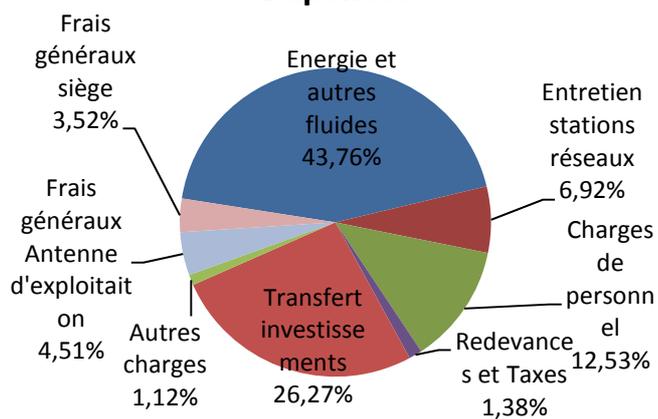
7.1.1 FONCTIONNEMENT

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 1 120 835,88 €.

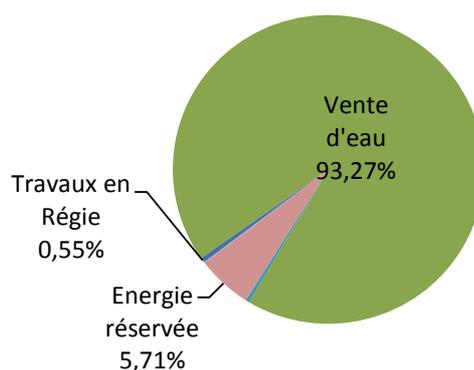
Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 1 304 797,68 €.

Soit un résultat de 183 961,80 € (15,12%).

2019 : Rhône - Montélimar : Dépenses



2019 : Rhône - Montélimar : Recettes



7.1.2 INVESTISSEMENT

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à 246 292,36 €.

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à 294 390,00 €.

Soit un résultat de 48 097,64 €.

7.2 IMPAYES

Au 25/11/2019, les restes à recouvrer sont les suivants :

- exercice antérieurs	:	13 487,63 €
- exercice 2018 : 1 ^{ère} facture	:	6 306,64 €
- exercice 2018 : 2 ^{ème} facture	:	8 798,11 €
- exercice 2019	:	21 878,34 €

Soit un pourcentage d'impayés de 4,52 %.

Il convient de noter qu'une partie non négligeable de ces impayés pourra encore être recouvrée ultérieurement.

7.3 ENDETTEMENT DU TERRITOIRE

Aucun endettement

8- URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS

Le Syndicat d'Irrigation Drômois souhaite attirer l'attention de tous ses membres sur les difficultés rencontrées dans la gestion du développement des constructions sur les communes. Les réseaux d'irrigation sont essentiellement implantés en terrain privé et ont été créés sans l'inscription des servitudes associées au service de la propriété foncière. Les propriétaires se sont engagés à informer leur successeur de la présence de la servitude lors de toute opération de vente. Malheureusement, cette démarche est rarement effectuée. Certains propriétaires ne connaissent pas ou font semblant de ne pas connaître la présence d'une canalisation sous leur terrain. Cette situation a plusieurs conséquences notamment dans les zones urbanisées:

- Risque pour les riverains en cas de rupture de conduite : la pression d'un réseau d'irrigation est comprise entre 10 et 25 bars !!!!
- Difficultés d'intervention pour les équipes du SID pouvant entraîner une rupture de la continuité du service pendant plusieurs jours.
- Dégradations potentielles des équipements du SID en cas de terrassement par le propriétaire ou son prestataire

Nous demandons donc aux communes :

- de bien vouloir signaler la présence des canalisations d'irrigation lors de tout document urbanisme (certificat d'urbanisme – déclaration de travaux – permis de

construire – permis de lotir – permis d’aménager etc...). Seule la concertation amont avec les porteurs de projet permettra au SID d’étudier des solutions techniques et économiques permettant de rendre les projets compatibles avec la présence des réseaux d’irrigation

- de ne pas classer constructible les parcelles avec une canalisation d’irrigation sans concertation au préalable avec le SID
- de rappeler à tous les porteurs de projet la nécessité de faire les démarches **obligatoires** de DT : déclaration de projet de travaux (à faire par le Maître d’ouvrage) et DICT : déclaration d’intention de commencement de travaux (à faire par l’entreprise de terrassement) auprès de l’Institut national de l’environnement industriel et des risques (Ineris) : fichier regroupant les plans des réseaux de tous les gestionnaires y compris le SID. Cette démarche doit être faite également en terrain privé.

Nous souhaitons également attirer l’attention des communes sur les points suivants :

- le SID n’a pas les moyens de régulariser les servitudes liées à ses canalisations
- le SID n’a pas les moyens financiers de prendre seul en charge les déplacements de conduite

Nous comptons sur la vigilance de tous et notamment des communes pour éviter les situations que nous avons connues ces dernières années notamment sur les communes d’Etoile sur Rhône – Upie – Montélimar – La bâtie-Rolland etc....

9- MISE EN PLACE D’UN SITE WEB

Un site d’information du SID a été mis en place :

www.syndicat-irrigation-dromois.fr